

<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	<div style="text-align: center;">  <p>COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 16/12/2022 N°2023-02</p> </div>
<p>Nombre de conseillers Présents : 11 Absents : 4 Excusés avec pouvoir : 3 Votants : 14</p> <hr/> <p>Date de convocation : 06/01/2023</p> <p>Objet : Remboursement d'un acompte pour la location de la salle de la Nivolière.</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p> <p>Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie.</p> <p>Membres excusés : Emmanuel Petat (a donné procuration à Sandrine Bricourt) ; Ophélie Janaudy (a donné procuration à Marie-Thérèse Villecourt) Morgan Michalet (a donné procuration à Cédric Butzer). Absent : Romain Grillot.</p> <p>Monsieur le Maire explique que Monsieur Steevy FAJARDO qui avait loué la salle pour le 22 avril 2023 nous a demandé l'annulation de cette location ainsi que le remboursement de la caution qui s'éleve à 180€.</p> <p>Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser à Monsieur Steevy FAJARDO la somme de 180€ correspondant à la caution pour la réservation de la salle de la Nivolière ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.</p> <p style="text-align: right;">Pour copie conforme,</p> <p style="text-align: right;">Le Maire Lionel KLINGLER</p> <div style="text-align: right;">  </div>

Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230113-2023_02-DE
Date de réception préfecture : 21/01/2023